

ACTION URGENTE

IRAN. UN PRISONNIER D'OPINION DANS UN ÉTAT CRITIQUE

Le prisonnier d'opinion Mohammad Nazari, injustement incarcéré depuis plus de 20 ans, est très gravement malade et a besoin de toute urgence de soins médicaux à l'extérieur de la prison. Il observe une grève de la faim depuis le 30 juillet 2017 pour réclamer sa libération. Il doit être remis en liberté immédiatement et sans condition.

L'état de santé du prisonnier d'opinion **Mohammad Nazari**, 46 ans, qui a passé la moitié de sa vie en prison, s'est gravement détérioré en raison de sa grève de la faim prolongée. Il observe un jeûne de protestation depuis le 30 juillet 2017 pour dénoncer l'injustice de son emprisonnement et le fait que les autorités refusent de réexaminer sa déclaration de culpabilité et sa peine, prononcées à l'issue d'un procès manifestement inique et liées à son soutien pacifique aux objectifs politiques du Parti démocratique kurde d'Iran (KDPI). Il a perdu environ 25 kilos, il fait de l'hypotension et il est devenu si faible physiquement qu'il ne peut plus marcher ni parler. Il souffre également de plusieurs problèmes de santé d'ordre général, y compris de troubles cardiaques, pour lesquels les médecins pénitentiaires disent depuis longtemps qu'il a besoin de soins médicaux spécialisés à l'extérieur de la prison. Les autorités ont systématiquement ignoré leur avis. Le 19 octobre, Mohammad Nazari a été transféré d'urgence dans un hôpital en dehors de la prison, mais il a été renvoyé en prison le lendemain sans avoir reçu un traitement adéquat. Malgré la détérioration de sa santé, Mohammad Nazari a déclaré qu'il continuerait sa grève de la faim jusqu'à sa mort, à moins que les autorités n'accèdent à sa demande, maintes fois formulée, de réexamen équitable de son dossier.

Mohammad Nazari a été arrêté à l'âge de 23 ans en mai 1994 par des *pasdaran* (gardiens de la révolution) à Bukan, dans la province de l'Azerbaïdjan occidental. Il a été détenu à l'isolement pendant plus d'un mois, d'abord par les *pasdaran*, puis par le ministère du Renseignement. Il a déclaré que, pendant cette période, on l'avait soumis à des actes de torture (notamment des passages à tabac, des coups de pied ainsi que des coups de fouet sur la plante des pieds) et on l'avait menacé de s'en prendre à sa sœur, pour le contraindre à « avouer » son implication présumée dans un complot visant à l'assassinat d'un certain nombre de personnes liées aux *pasdaran*. Aucun élément tendant à prouver l'existence d'un complot ou l'implication de Mohammad Nazari dans des activités armées n'a été présenté au tribunal. Amnesty International pense que ces accusations étaient forgées de toutes pièces et que son arrestation était liée à ses opinions politiques. À l'issue d'un procès manifestement inique, d'une durée de 30 minutes, devant un tribunal révolutionnaire siégeant dans la ville de Mahabad, dans la province de l'Azerbaïdjan occidental, Mohammad Nazari a été reconnu coupable d'« inimitié à l'égard de Dieu » (*mohareb*) et condamné à mort. Le tribunal a rendu son jugement sur la base de ses « aveux » forcés, bien que Mohammad Nazari ait déclaré à maintes reprises devant cette juridiction que ses « aveux » lui avaient été extorqués sous la torture et que des fonctionnaires du ministère du Renseignement lui avaient dit savoir que le prétendu complot d'assassinat avait été fabriqué de toutes pièces. La peine de mort qui avait été prononcée contre Mohammad Nazari a été commuée en réclusion à perpétuité en 1999. Depuis lors, il a demandé à maintes reprises à faire l'objet d'un nouveau procès mais apparemment, aucune de ses requêtes n'a été examinée par les autorités. Il n'a pu bénéficier des services d'un avocat à aucun moment de sa détention et de son procès. Il n'a jamais reçu de copie officielle du jugement.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais, en persan ou dans votre propre langue) :

- priez les autorités iraniennes de libérer Mohammad Nazari immédiatement et sans condition, car cet homme est un prisonnier d'opinion, pris pour cible uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association en exprimant sa sympathie pour le Parti démocratique kurde d'Iran ;
- engagez-les à faire en sorte que Mohammad Nazari puisse bénéficier immédiatement et régulièrement, en dehors de la prison, de soins médicaux spécialisés, conformes à l'éthique médicale et respectant notamment les principes de confidentialité, d'autonomie et de consentement éclairé.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 4 DÉCEMBRE 2017 À :

Responsable du pouvoir judiciaire
Ayatollah Sadegh Larijani
c/o Public Relations Office
Number 4, 2 Aziz Street Intersection
Tehran, Iran

Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Responsable du pouvoir
judiciaire,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :
Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

Procureur général de Téhéran
Abbas Ja'fari Dolat Abadi
Office of the Prosecutor
Corner (Nabsh-e) of 15 Khordad Square
Tehran, Iran

Formule d'appel : Dear Sir, / Monsieur,

Copies à :
Adjoint aux droits humains et aux affaires
internationales, Ministère de la Justice
Mahmoud Abbasi, Number 1638, Vali Asr
Avenue, Tehran,
République islamique d'Iran
Courriel : dr.abbasi@smbu.ac.ir

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

IRAN. UN PRISONNIER D'OPINION DANS UN ÉTAT CRITIQUE COMPLÉMENT D'INFORMATION

Mohammad Nazari, membre de la minorité turque azerbaïdjanaise d'Iran, a été arrêté en mai 1994 après avoir été dénoncé aux *pasdaran* (gardiens de la révolution), à Bukan, par un membre de sa famille. Son arrestation, liée à sa sympathie pour le Parti démocratique kurde d'Iran, est intervenue après son retour d'un court séjour en Irak, où ce groupe est basé.

Le Parti démocratique kurde d'Iran est un groupe d'opposition politique interdit, qui est également doté d'une branche armée. Il milite pour la réalisation des droits nationaux du peuple kurde au sein d'une république fédérale démocratique d'Iran. Il a fortement réduit ses affrontements armés avec les *pasdaran* à partir de 1991, et y a mis fin en 1996. Le groupe a rejeté l'usage de la violence pendant 20 ans, puis a repris la lutte armée contre les autorités iraniennes en mars 2016. Mohammad Nazari a indiqué qu'il partageait les objectifs politiques généraux du Parti démocratique kurde d'Iran, mais il a toujours affirmé qu'il n'avait jamais soutenu leurs activités armées et qu'il n'y avait jamais participé.

Après son arrestation, Mohammad Nazari a été détenu pendant cinq jours dans un centre géré par les *pasdaran*, où il n'a été autorisé ni à voir sa famille, ni à consulter un avocat. On l'a contraint à « avouer » un prétendu complot visant à l'assassinat d'un certain nombre de personnes liées aux *pasdaran*. Il a ensuite été transféré dans un centre de détention du ministère du Renseignement, à Bukan, où il est revenu sur ses « aveux » et a déclaré qu'il n'était impliqué dans aucune activité armée ou violente et qu'il ne possédait pas d'arme. Selon Mohammad Nazari, ceux qui l'ont interrogé, au lieu d'accepter sa rétractation, l'ont sondé pour obtenir davantage d'informations sur le prétendu complot d'assassinat, le soumettant à des actes de torture et à d'autres mauvais traitements tels que des passages à tabac, des coups de pied ainsi que des coups de fouet sur la plante des pieds. Un mois plus tard, Mohammad Nazari a été déféré aux autorités de poursuite, devant lesquelles il est à nouveau revenu sur ses « aveux ». Il a alors été conduit dans un autre centre de détention du ministère du Renseignement, dans la ville de Mahabad, où il a été incarcéré jusqu'au 13 mars 1995. Mohammad Nazari a ensuite été transféré dans la prison centrale d'Orumiyeh, dans la province de l'Azerbaïdjan occidental. En 2001, les autorités lui ont proposé une libération conditionnelle en contrepartie d'une caution de cinq millions de rials, mais il n'avait pas les moyens de s'acquitter de cette somme. En décembre 2007, il a été transféré dans la prison de Raja'i Shahr, où il est actuellement incarcéré.

Dans une lettre rédigée à l'intérieur de la prison et datée du 18 octobre 2017, Mohammad Nazari a écrit : « Je suis le prisonnier le plus seul de cette ville [...] J'ai passé [plus de 23 ans] derrière les barreaux et chaque jour qui passe, je me sens plus seul que la veille [...] Je n'ai personne à part vous, le public. Quatre-vingt-un jours se sont écoulés depuis que j'ai commencé ma grève de la faim. Ce que je demande est simple [...] que la justice soit rendue et la loi appliquée dans cette affaire. Je n'ai personne. Mon père, ma mère et mon frère sont enterrés depuis des années dans le cimetière de Bukan. Si quelqu'un peut m'aider, c'est vous, car vous êtes mon seul soutien et mon seul espoir. Aidez-moi. Aidez-moi à faire entendre ma voix, car seule la mort m'attend au bout du supplice que sont cette prison et cette grève de la faim. Aidez-moi à obtenir la justice et la liberté qui m'ont été refusées. Sans elles, rien ne me fera arrêter ma grève de la faim. »

Avant l'adoption du Code pénal islamique de 2013, tout membre ou sympathisant d'une organisation menant des opérations armées contre la République islamique pouvait être déclaré coupable d'« inimitié à l'égard de Dieu » (*mohareb*), même sans avoir participé personnellement à de telles opérations. L'article 279 du Code pénal islamique de 2013 a limité le champ d'application de l'infraction d'« inimitié à l'égard de Dieu » aux situations dans lesquelles un individu recourt personnellement à l'usage des armes.

Nom : Mohammad Nazari
Homme

AU 242/17, MDE 13/7327/2017, 23 octobre 2017